CER LAGIER

Catalogue 2018

des formations
-Titres Professionnels
-Permis de conduire

Centre de formation LAGIER

79, avenue de l'Europe
63370 Lempdes

Tél : 04.73.61.82.40
Fax : 04.73.61.83.67

www.cflagier.com
cflagier.clfd@wanadoo.fr

N° TVA INTRA FR10312373723 - N° Siret : 312 373 723 00062 - N° d'existence : 8360414063 - APE : 8553 Z - Agrément préfectoral : 774
Etablissement juridiquement et financièrement indépendant. Adhérent à l'association des CER (Loi 1901).

Ingénierie de formation

Passeport Orientation et Formation

FORMATIONS

CER LAGIER

PRESENTATION

Ingénierie de formation

Toutes nos formations sont réalisées avec nos programmes, conçus en partenariat avec les professionnels des secteurs d'activités.
Les actions de formations présentées dans ce guide ne sont pas figées, nous élaborons « sur mesure » des contenus pédagogiques adaptés à vos besoins ou spécificités.

Déroulement des formations

Après étude de vos demandes, **une proposition de formation est réalisée en fonction de la durée, du nombre et du niveau des participants et des contraintes organisationnelles.**

Nous accueillons les stagiaires sur nos sites ou nos formateurs interviennent sur vos sites, sur la France entière et les DOM-TOM.

Chaque formation se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique, suivies d'une validation des connaissances et des savoir-faire informatisées :

- *Pour les **évaluations théoriques les candidats répondent aux évaluations à l'aide d'une télécommande ou d'une tablette tactile.***
- *Les **évaluations pratiques sur le terrain** sont réalisées par le formateur/testeur **au moyen d'une tablette tactile.***

Gestion administrative des formations

Grâce à l'informatisation du processus d'évaluation nous pouvons **transmettre par mail au client, le jour même de la formation, les résultats pour chacun des stagiaires** : *attestation de formation, diplôme ou certificat, bilan…*

Les entreprises qui réalisent une ou des formations avec notre centre peuvent consulter tous les résultats et statistiques relatifs aux stages, sur notre plate-forme internet « Statistiques ».

Passeport Orientation et Formation

Au début de chaque session nous donnons à tous les participants une carte sur laquelle figurent un identifiant et un mot de passe.

A la fin du stage les participants en se connectant sur le site **http://lepof.com/** ont la possibilité d'accéder à leur « Passeport Orientation et Formation » qui regroupe :

- *Les résultats théoriques et pratiques,*
- *Les attestations de formation avec leur photo,*
- *Les dates de fin de validité des formations,*
- *Les supports des cours ou notices techniques,*
- *Et tous les documents que le stagiaire aura rajoutés au fur et à mesure (diplômes, CV, résultat visite médicale…).*

Formations ouvertes à distance

Notre plate-forme de formation ouverte à distance, **www.autoforme.fr** a été simplifiée au maximum afin que les stagiaires puissent se former même avec peu de connaissance informatique.

Ce système permet aux stagiaires de travailler à leur propre rythme d'apprentissage et aux entreprises de former leur personnel en fonction de leur charge d'activité et de leurs besoins.

Formations disponibles :

- *CACES® R 389 toutes catégories*
- *Transpalettes et gerbeurs à conducteur accompagnant*
- *Développement durable et responsabilité sociétale de l'entreprise*

PRESENTATION

SOMMAIRE FORMATIONS

FORMATIONS

FIMO Marchandise 6

FCO Marchandises- 7

Passerelle Marchandises 8

ECSR 9

Mention groupe-lourd 11

Titre professionnel Porteur 12

Titre professionnel tous véhicules 13

Titre professionnel VUL 15

Permis C 16

Permis CE 17

Permis BE 18

Permis B 96 20

Permis B 21

CGV 22

FORMATION QUALIFIANTE
FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE

FIMO : formation initiale minimum obligatoire
Définition : Concerne les conducteurs de véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC, non salariés, salariés ou intérimaires du transport routier public ou privé de marchandises, débutant dans la profession sans être titulaires d'un diplôme, titre ou attestation de formation admis en équivalence de la formation initiale minimum obligatoire par arrêté du ministre chargé des transports.

Durée de la formation : 4 semaines soit 140 heures

Cette formation doit être validée tous les 5 ans par une FCO.

Programme :
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Application des réglementations
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Service, logistique

OBJECTIFS GENERAUX
Permettre au conducteur :
de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la
sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

VALIDATION
Attestation de Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) marchandises si succès à l'évaluation
finale.

MOYENS
- Salle équipée d'un ensemble multimédia.
- Véhicules d'enseignements équipés double commandes.

AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION :
Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

Coût 1750 € Net de taxe

FCO MARCHANDISES

Concerne tous les conducteurs conduisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC. Un recyclage est obligatoire tous les 5 ans.
Durée : 35 heures
Pré-requis : être titulaire de la FIMO MARCHANDISES
Programme :
- Présentation de la formation
- Bilan des connaissances des conducteurs
- Prise en compte et gestion d'un véhicule
- Perfectionnement à la conduite
- Règles de circulation routière et des manœuvres, prévention des accidents et respect des autres usagers
- Sécurité au travail, en circulation et à l'arrêt
- Chargement du véhicule (uniquement en FCO marchandises)
- Répartition et sécurité des voyageurs (uniquement en FCO marchandises)
- Gestes et postures
- Règlementation du transport et réglementation sociale
- Utilisation des moyens de contrôle des activités
- Hygiène de vie du conducteur
- Evaluation des acquis

OBJECTIFS GENERAUX
Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences :
de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique,
d'améliorer ses pratiques dans ces domaines.

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS
A l'issue de la formation, un test final d'auto évaluation est proposé au stagiaire et une évaluation des acquis du stage est effectuée et commentée avec le stagiaire.
Le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.
VALIDATION : Attestation de Formation Continue Obligatoire (FCO) marchandises

Coût 525 € net de taxe

PASSERELLE MARCHANDISES

Programme :

- Perfectionnement à la conduite rationnelle
  - Application des réglementations
  - Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
  - Service, logistique propres au transport de marchandise ou transport de voyageurs
  - Evaluation des acquis et synthèse du stage

OBJECTIFS GENERAUX
Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de marchandises par :
le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
la connaissance, l'application et le respect des réglementations du transport et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport.

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique.
L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen.
A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

VALIDATION
Attestation de Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) marchandises si succès à l'évaluation finale

Coût 525 € net de taxe

Enseignant (e) de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR).

Pour devenir moniteur d'auto-école, il est nécessaire de suivre une formation et d'être titulaire du titre professionnel d'**Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)**.
Il atteste la maitrise de compétences, d'aptitudes et de connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Prérequis
Contrairement au BEPECASER, dont l'obtention nécessitait soit de posséder le Brevet des collèges ou un diplôme reconnu équivalent soit de passer une épreuve de contrôle de niveau permettant d'apprécier le degré de connaissance de la langue française, l'ECSR est accessible à tous sans restriction de niveau, ni concours d'entrée.

Durée de la formation
Le titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR), nouvelle formation de niveau III (bac + 2, BTS/DUT), est plus longue que le BEPECASER (1 225 heures contre 630 heures pour le BEPECASER). Les 1225 heures se décomposent de la façon suivante :
deux modules de 455 heures (soit 910 heures), en centre de formation ;
280 heures, en entreprise ;
et 35 heures consacrées aux évaluations et aux examens.
Les centres agréés pour dispenser les formations sont privés à l'exclusion des GRETA (Groupements d'établissements publics d'enseignement). La liste des établissements dispensant la formation à l'ECSR est disponible en préfecture

suite

Le contenu de la formation
L'obtention du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) requiert le validation de deux certificats : le Certificat de Compétences Professionnelles 1 (CCP1) pour former des apprenants conducteurs par des actions individuelles ou collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur ; le Certificat de Compétences Professionnelles 2 (CCP2) pour sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Une personne désirant devenir enseignant de la conduite a deux chemins différents pour y parvenir (voir le paragraphe « Voies d'accès). Elle peut soit s'inscrire dans un centre de formation agréé et suivre l'intégralité de la formation (CCP1 et CCP2).
Dans ce cas, elle va effectuer un stage en entreprise de 105 heures durant lesquelles elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant de la conduite et n'est qu'observatrice. Soit, elle peut opter pour une formation en alternance en signant un contrat de professionnalisation avec une auto-école. Dans ce cas, elle peut dès l'obtention de son premier CCP participer activement à l'activité de l'entreprise en donnant des cours en relation avec la thématique du premier CCP obtenu.

Voies d'accès
Il existe trois voies d'accès au titre professionnel ECSR :
par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui permet d'être dispensé(e) de la formation ;
par la formation (parcours continu), en centre de formation ;
par la formation (parcours progressif), en auto-école. Le candidat travaille en auto-école avec une autorisation temporaire restrictive d'enseigner (ATRE).

Coût 8 555 € Net de taxe
Autre durée nous contacter

Info +
titre professionnel ECSR n'est plus accessible aux candidats libres.

PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

« Mention groupe lourd »

Formation B.E.P.E.C.A.S.E.R mentions Poids Lourds
Prochaine formation en 2018
soit 245 heures de formation, et 70 heures d'entreprise
Objectifs
Une fois le diplôme d'enseignant obtenu, vous pouvez vous spécialiser dans la formation professionnelle des conducteurs poids-lourds.
Cette mention s'obtient après 3 mois de formation au sein de notre centre, et réussite aux épreuves dispensées par l'Etat.
Avantages
La polyvalence est un atout primordial dans la profession, qui vous assurera une valeur ajoutée de taille (notamment sur le plan de rémunération, et d'ouverture au marché de l'emploi).
Pré-requis
Posséder l'autorisation d'enseigner en B.E.P.E.C.A.S.E.R. Tronc commun; ainsi que l'ensemble des permis du groupe lourd (permis C, EC et D).
L'examen
Mention groupe lourd, 4 épreuves
Maniabilité du véhicule : coefficient 1
Contrôle des connaissances : coefficient 2
Conduite personnelle : coefficient 2
Pédagogie en ou hors circulation : coefficient 5
Si à l'issue de ces épreuves vous avez une note supérieure ou égale à 120/200, sans note nulle :**vous obtenez le B.E.P.E.C.A.S.E.R. Mention " groupe lourd**

Coût 4410 € net de taxe

Titre Professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Salles de cours équipées de moyens multimédias
Fournitures et supports pédagogiques spécifiques
Véhicules adaptés

VALIDATION DES ACQUIS

Titre Professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur – Niveau V – Homologué par le Ministre du Travail
(L'obtention du Titre, donne le Permis C et l'équivalence FIMO Marchandises).
Certificat ADR formation de base du transport de matières dangereuses.

PROGRAMME

Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises
Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises
Prendre en charge et livrer la marchandise
Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Coût 5775 € net de taxe

Autre durée nous contacter

Titre Professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises Sur tous véhicules

OBJECTIFS

Obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Être titulaire du Titre Professionnel de conducteur routier sur porteur et justifier d'au moins 2 semaines d'application en entreprise.

Ou

Être titulaire d'un permis C ou CE, d'une attestation FIMO pour le transport de marchandises et justifier de trois mois d'expérience professionnelle de conducteur.

Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP).

AVERTISSEMENT :

Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Salles de cours équipées de moyens multi média.
Atelier et salle de mécanique et/ou maquettes.
Aire d'évolution
Quai de chargement
Véhicule articulé et/ou train-routier.

DURÉE

Pour l'inscription à la session de validation, une durée de formation minimale de 245 h est exigée des candidats (*) auxquelles s'ajoutent 35 h pour la session d'examen.

Cas particulier d'un candidat déjà détenteur du permis CE : le parcours formatif peut être réduit à 175 h minimum (+ 35 h)

Suite TP Tous véhicules

PROGRAMME

Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.
Conduire et manœuvrer tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.
Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises
Prendre en charge et livrer la marchandise
Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations réalisées en cours de formation (ECF)
Épreuve de synthèse : mise en situation professionnelle, Épreuve Théorique Générale du permis de conduire, entretien technique
Dossier professionnel (DP)

SANCTION VISÉE

Titre Professionnel de Conducteur (trice) Routier sur tous véhicules. Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère du Travail, donne par équivalence : Le permis CE (sans restrictions), donne la qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).
La détention du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules permet d'exercer le métier au-delà de 18 ans.

Coût 4200 € net de taxe

Autre durée nous contacter

TITRE PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR(TRICE) LIVREUR(EUSE)
SUR VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Objectif :
Réaliser en sécurité des livraisons ponctuelles ou régulières avec un véhicule utilitaire léger.

DURÉE :
245 H SOIT 7 SEMAINES + 35 H EN ENTREPRISE

Programme :
Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des contraintes.
Identifier, contrôler et renseigner les différents documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'activité du conducteur livreur.
Conduire et manœuvrer en sécurité.
Adopter une attitude commerciale lors de la livraison ou du dépôt ou lors des enlèvements de marchandises.
Veiller au maintien du bon fonctionnement et à l'état général du véhicule utilitaire léger.
Prévenir les types de risques professionnels et adapter sa prestation aux aléas et accidents.
Examen de validation des compétences professionnelles.

VALIDATION :

EN CAS DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES D'ÉVALUATION, OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR/TRICE LIVREUR/EUSE DE VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (NIV.5) DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL.

Coût : 4 410 € Net de Taxe

Permis porteur

Permis de conduire C: véhicules de plus de 3,5 tonnes
Vous pouvez vous présenter aux épreuves du permis de conduire C si:
vous êtes âgé de 18 ans au minimum,
vous êtes déjà titulaire du permis de conduire B,
vous êtes reconnu apte à la visite médicale.
Le permis C permet de conduire:
- les véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le PTAC (poids total en charge) est supérieur à 3,5 tonnes,
.
. **<u>Epreuves du permis C</u>**
Vous devez d'abord passer l'épreuve théorique générale, le "code".
La réussite à cette épreuve lui donne droit à cinq épreuves pratiques, dans un délai maximum de trois ans, à compter de la date d'obtention de cette admissibilité.
Si le candidat est déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de cinq ans, il ne passe que l'épreuve de conduite.
En cas de réussite, vous êtes soumis à un examen pratique comprenant une épreuve hors circulation (avec notamment une interrogation écrite et orale) puis une épreuve en circulation.
Sauf exceptions, vous devez avoir satisfait à l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation.
Vous avez passé les épreuves avec succès

Coût : 1650 € net de taxe

Permis CE

Objectifs
Être capable de conduire un véhicule de catégorie C attelé d'une remorque ou semi-remorque dont le PTAC est supérieur à 750kg.
Pré requis
• Être âgé d'au moins 21 ans.
• Être titulaire du permis de conduire catégorie C.
• Être reconnu apte médicalement (visite obligatoire).
PROGRAMME
Hors circulation :
Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant de :
Répondre à des questions écrites et orales.
Réaliser des vérifications usuelles sur les véhicules.
Développer un thème de contrôles ciblés après tirage au sort.
Dételer et atteler la remorque ou semi-remorque.
Maîtriser l'ensemble de véhicules constitué en marche avant à allure faible, en marche arrière et d'effectuer des arrêts de précision.
Circulation :
Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit du véhicule.
Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération.
Connaître les situations présentant des difficultés.
MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS
Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
Épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie CE : Hors-Circulation et Circulation à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
SANCTION VISEE
Permis de conduire de la catégorie CE
DUREE DE LA FORMATION

Coût 1750 € net de taxe

Permis BE

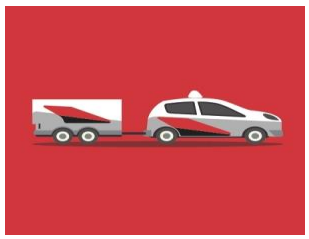

Permet de conduire des véhicules : - le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg - et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg.
Durée : Pas de minimum obligatoire
Pré-requis : - Avoir minimum18 ans
- Etre titulaire du Permis B
- Avoir passé un contrôle médicale devant un médecin agréé par le préfet

La formation au permis BE
L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.
La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.
Au travers de la formation, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire), mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite appropriés.

Durée de la formation Il n'y a pas de volume minimal de formation obligatoire.

Suite permis BE

Comment se déroule l'examen pratique du permis BE
L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :
— la première : hors circulation
— la seconde : en circulation
Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert (l'inspecteur du permis de conduire).
La validation de l'épreuve hors circulation (plateau) est nécessaire pour passer l'épreuve en circulation.
L'épreuve hors circulation du permis remorque (plateau)
L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.
L'épreuve en circulation du permis remorque
L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.
Cette épreuve se déroule dans un environnement varié, où vous devez notamment :
— emprunter des routes droites, négocier des virages ;
— changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
— réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
— dépasser et croiser des véhicules ;
— quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
— prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.
L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs, restitués par rapport à une compétence donnée.

Coût 680 € Net de taxe

Permis B 96

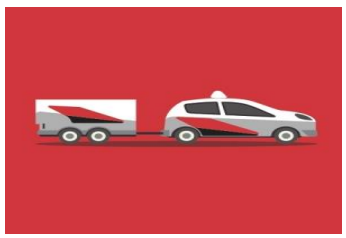

Permet de conduire des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est comprise entre 3 500 et 4 250 kilos Formation de 7 heures
Durée : 7 heures
Pré-requis : - avoir minimum 18 ans
- Etre titulaire du permis B

Programme :

· 4 heures hors circulation sur la réglementation, la signalisation, l'attelage, le dételage et les règles spécifiques à la conduite d'un véhicule avec une remorque.
· 3 heures en circulation pour maîtriser la conduite du véhicule avec une remorque en insistant sur les angles morts

Coût 245 € Net de taxe

Permis B

Le permis B permet la conduite de : - véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises, - véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).
Durée : 20 heures (minimum légal obligatoire)
Pré-requis : - avoir minimum 18 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR **Une évaluation de départ**
Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Programme :
- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le cout de la formation
- une formation théorique : préparation a l' épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur
les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes a
accès règlementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement,
Visibilité - éclairage, conduite pratique, eco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace
public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
une formation pratique

- Coût
- code 20 heures + 30 heures de conduite
- 1800 € HT

Conditions Générales de Vente

GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par le Prestataire, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique.
Le terme "Prestataire" désigne :
A Lempdes : CER LAGIER, dont le siège social est situé au 79, venue de l'Europe - 63370 Lempdes, immatriculée à l'INSEE sous le numéro Siren 312 373 723, représentée par toute personne habilitée.
A Charmeil : CER LAGIER GROUPE, dont le siège est situé Aérodrome de VICHY CHARMEIL - 03110 Charmeil, immatriculée à l'INSEE sous le numéro Siren 791 947 211, représenté par toute personne habilitée.
Le terme "Client" désigne la personne morale signataire de la convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire du contrat de formation ((au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales.
Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet du Prestataire ne sont données qu'à titre indicatif.
Le seul fait d'accepter une offre du Prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.
Les offres du Prestataire sont valables dans la limite du délai fixé à un (1) mois à compter de la date de l'offre, sauf stipulations contraires portées sur celle-ci.
Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.
Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuelle et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de la signature de la convention, il est soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-9 du Code du Travail.
Dans tous les autres cas, la convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception, par le Prestataire, de la convention ou de tout autre courrier de commande signé par le Client, à l'exception de ceux bénéficiant de contractualisation spécifique.

MODALITES D'INSCRIPTION

La convention n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande.
L'acceptation de la commande se fait par renvoi de la convention émise par le Prestataire à l'adresse figurant sur celle-ci.
Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite du Prestataire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION & FINANCIERES

Le prix comprend uniquement la formation et le support pédagogique.
Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.
Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.
Toute annulation devra être confirmée par écrit. De plus, si celle-ci intervient à moins de 10 jours ouvrés du début du stage, le montant total de la commande sera facturé au client

CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les prix sont établis nets de taxes. Ils sont facturés aux conditions de la convention de formation.
ATTENTION : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de vous faire rembourser les sommes correspondantes.
Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Modalités de paiement

Les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige

Subrogation

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'OPCA, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à l'OPCA, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.
Le Prestataire s'engage également à faire parvenir les mêmes attestations de présence aux OPCA, ou tout autre organisme, qui prennent en charge le financement de la dite formation.
En tout état de cause le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCA, ou tout autre organisme.
Le Prestataire adressera au Client les factures relatives au paiement du complément cité à la convention.
En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCA, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

Retard de paiement

Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR.
Les taux d'intérêt des pénalités de retard de paiement sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Pour les Clients Entreprises (personnes morales) : Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier, d'un montant de 40 €, conformément à l'article D.441-5 du Code du Commerce. Cette indemnité sera due de plein droit et sans formalité par le professionnel, en situation de retard.

MODALITES DE LA FORMATION

Modalités de déroulement de la formation

Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur la convention et sur le programme de formation.

Les horaires d'ouverture de nos locaux sont de 8h30 à 17h avec une pause déjeuner de 12 heures à 13h30

Nature de l'action de formation

Les actions de formation assurées par le Prestataire entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

Sanction de l'action de formation

Conformément à l'article L.6353-1 alinéa 2 du Code de Travail, le Prestataire remettra, à l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Lieu de l'action de formation

Pour Lempdes, les modules de formation se déroulent 79 avenue de l'Europe 6370 LEMPDES et 64 rue Elisée Reclus 63000 CLERMONT.

Pour Charmeil, les modules de formation se déroulent à l'Aérodrome de Vichy Charmeil, 03110 CHARMEIL.

A la demande du client, la formation peut se dérouler dans d'autres locaux, dans ce cas le Client s'engage à prendre à sa charge le(s) repas du/des formateur (s)

Assurance

Si la formation se déroule en dehors des locaux du Prestataire, le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

ANNULATION DE LA FORMATION

A défaut de précisions aux conventions ou contrats de formation, les conditions d'annulation de celles-ci par le Prestataire sont les suivantes :

Dans l'hypothèse où le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait jugé insuffisant par le Prestataire 24 heures avant la date de début programmée, le Prestataire se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

Toutefois, dans le cas où cette condition de nombre ne serait pas remplie, l'action de formation pourra être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée par le Prestataire.
Néanmoins, faute du report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la formation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client.

RESILIATION OU ABANDON DE LA FORMATION

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, moins de 10 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité de 100 % du prix de formation restant dus.
Toutefois, si le Prestataire organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et le Prestataire établira un avoir du montant correspondant à l'indemnité payée par le Client.

ASSIDUITE

La participation à la totalité des cours organisés par le Prestataire dans le cadre de ses formations est obligatoire.
L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie.
Toute absence à un cours doit être exceptionnelle et nécessitera un justificatif écrit.
Cependant, le manque d'assiduité du stagiaire, soit du fait du Client, soit du fait du stagiaire, sauf cas de force majeure, entraînera de plein droit l’exclusion du stagiaire et la facturation au Client par le Prestataire de la totalité de la formation

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client s’oblige à considérer tous les programmes, devis, supports de cours papier ou dématérialisés ou tous autres documents comme étant la propriété industrielle et/ou intellectuelle du Prestataire et en conséquent à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client au Prestataire en application et dans l’exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CER pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d’accès, de rectification et d’opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

LOI APPLICABLE

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre CER LAGIER et ses Clients.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l’amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de CLERMONT FERRAND quel que soit le siège ou la résidence du Client.
version du 04/01/2018

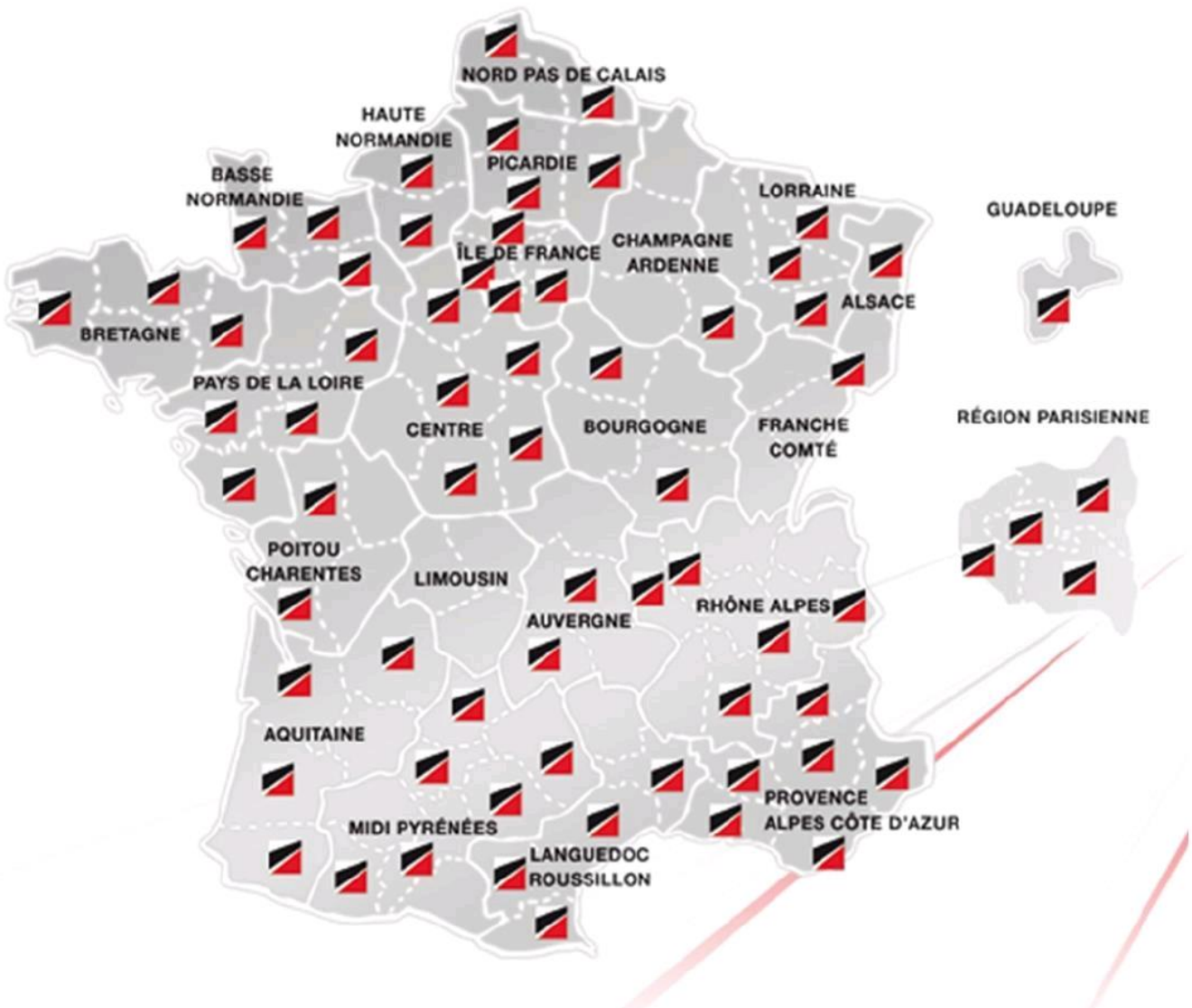

c'est être responsable